

**OBJET : Opération d'aménagement "rue du Chemin vert-rue du Port". Approbation du compte rendu annuel d'activité présenté par la SIDEC pour l'année 2003.**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la convention de concession d'aménagement de l'opération « rue du Chemin Vert – rue du Port » du 22 novembre 1991 signée avec la SIDEC,

Vu le compte rendu annuel d'activité de l'opération « rue du Chemin Vert - rue du Port » présenté par la SIDEC pour l'année 2003,

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers », « Union pour un Mouvement Populaire » et Madame GIULIANOTTI s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Approuve le compte rendu annuel d'activité de l'année 2003 ci-annexé présenté par la SIDEC pour l'opération d'aménagement « rue du Chemin Vert- rue du Port ».

Le Maire